

DEPARTEMENT DE LA SARTHE
Communauté de communes Le Gesnois Bilurien

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SÉANCE DU 06 AVRIL 2023

Nombre de Conseillers : - En exercice : 45 - Présents : 36 - Procurations : 7

Rappel des dates : Convocation : 31/03/2023 - Affichage : 31/03/2023

Le six avril deux mille vingt trois, à dix-huit heures trente , le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Le Gesnois Bilurien s'est réuni en séance ordinaire à la salle polyvalente de Montfort le Gesnois sous la Présidence de Monsieur André PIGNÉ.

Étaient présents formant la majorité des membres en exercice :

Commune	Délégué	Présent	Mandataire - date de procuration	Absent excusé
ARDENAY-SUR-MERIZE	PIGNE André	X		
BOULOIRE	DELOBES Anne-Marie	X		
	ASSE-ROTTIER Jocelyne	X		
	BOUCHE Jean-Marie	X		
CONNERRÉ	MONGELLA Arnaud	X		
	FROGER André	X		
	CHARPENTIER Dominique	X		
	GUILMAIN Nathalie		Pouvoir à Dominique CHARPENTIER - 29/03/2023	
COUDRECIEUX	FOULON Tony	X		
LE BREIL -SUR-MERIZE	ESNAULT Raymond	X		
	PLANCHON Anne-France	X		
LOMBRON	BOUZEAU Brigitte	X		
	GODEFROY Vincent	X		
MAISONCELLES	DROUET Dominique			X
MONTFORT-LE-GESNOIS	TRIFAUT Anthony	X		
	MACÉ Mélanie		Pouvoir à Stéphane FOUQUET - 06/06/2023	
	FOUQUET Stéphane	X		
	PLAIS Mickaël	X		
NUILLÉ-LE-JALAIS	OZAN Claudine	X		
SAINT-CELERIN	FLOQUET Franck	X		
	DE GALARD Gilles	X		
SAINT-CORNEILLE	PRÉ Michel	X		
	LEVASSEUR Christelle	X		
SAINT-MARS-DE-LOCQUENAY	BARRAIS Vincent	X		
SAINT-MARS-LA BRIÈRE	CHRISTIANY Damien	X		
	CHATEAU Françoise	X		
	CHESNEAU Jean-Claude		Pouvoir à Françoise CHATEAU - 04/04/2023	
SAINT-MICHEL-DE-CHAVAIGNES	FROGER Michel	X		
	BUNEL Pierrette		Pouvoir à Michel FROGER - 06/06/2023	
SAVIGNÉ-L-EVEQUE	LEMEUNIER Isabelle	X		
	LATIMIER Martial	X		
	MIGNOT Claude		Pouvoir à Isabelle LEMEUNIER - 03/04/2023	
	COURTABESSIS Alain	X		
	PENNETIER Stéphane			X
SILLÉ-LE-PHILIPPE	DUGAST Claudia	X		
	TERTRE Charly	X		
SOULITRÉ	LEDRU Stéphane	X		
SURFONDS	DUTERTRE Alain	X		
THORIGNÉ-SUR-DUÉ	CHAILLOUX Nathalie		Pouvoir à Jean-Claude LECOMTE - 05/04/2023	
	LECOMTE Jean-Claude	X		
TORCÉ-EN-VALLÉE	ROYER Jean-Michel	X		
	MATHÉ Céline		Pouvoir à Anthony TRIFAUT - 03/04/2023	
TRESSON	BUIN Chantal	X		
VOLNAY	PINTO Christophe	X		
	LAUDE Jean-Yves	X		

Madame Anne-France PLANCHON est élue secrétaire de séance.

Objet : Approbation de la convention cadre valant Opération de Revitalisation du Territoire Délibération n° 2023-033

La communauté de Communes Le Gesnois Bilurien et les communes de Bouloire, Connerré, Montfort-le-Gesnois et Savigné l'Evêque ont signé le 25 octobre 2021, une convention d'adhésion au dispositif Petites villes de Demain (PVD) avec l'État, la Région et le Département.

Les collectivités bénéficiaires disposaient d'un délai de 18 mois, à compter de la date de signature, pour formaliser une stratégie de revitalisation, en tenant compte du projet de territoire communautaire, inscrit dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), du Contrat de Relance de Transition Énergétique (CRTE), du Plan Climat Air Énergie (PCAET) et du Schéma de Cohérence Territorial (SCOT) du Pays du Mans, et l'inscrire dans une convention d'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) dans le cadre du programme PVD.

L'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) a pour objet la mise en œuvre d'un projet global de territoire destiné à adapter et moderniser le parc de logements et de locaux commerciaux et artisanaux, ainsi que le tissu urbain du territoire, afin notamment d'améliorer son attractivité, lutter contre la vacance et réhabiliter les friches urbaines, dans une perspective de mixité sociale, d'innovation et de développement durable.

Les collectivités ont identifié les actions à mener, déclinées en fiches-actions, et présentées selon plusieurs axes stratégiques. Y sont notamment projetées :

- **Axe 1 : L'Économie et l'Emploi**
 - **Artisanat et Commerce** : création d'une Union de commerçants et d'Artisans et développement du marché hebdomadaire à Bouloire
 - **Numérique** : étude pour la création d'espaces de coworking à Connerré et Montfort-le-Gesnois
 - **L'Économie Sociale et Solidaire** : Mon restau responsable à Savigné-l'Évêque
- **Axe 2 : Le Logement**
 - **L'Habitat (dont habitat inclusif)** : Projet d'Intérêt Général (dispositif d'amélioration de l'habitat - communauté de Communes Le Gesnois Bilurien), démolition d'une friche en vue de la construction de logements à Connerré
 - **L'Énergie (Rénovation Énergétique des bâtiments publics et privés)** : création d'un Service Unique de la Rénovation Énergétique (SURE)
- **Axe 3 : L'Accessibilité aux Services**
 - **Services de Santé** : extension et réaménagement partiel d'une maison médicale à Bouloire
 - **Accès à la culture** : développement d'une Micro-Folie à Connerré
 - **Numérique** : installation de caméras de vidéoprotection à Bouloire
- **Axe 4 : Les Mobilités**
 - **Mobilités actives** : projet de mise en œuvre d'un schéma directeur des mobilités actives (CC le Gesnois Bilurien)
 - **Transition écologique** : installation de bornes électriques sur l'espace public à Bouloire et Connerré, de bornes autoportage Mouv'n'Go à Savigné-l'Évêque
 - **Développement durable** : aménagement de voies douces et de coulées vertes à Savigné-l'Évêque
- **Axe 5 : Cadre de vie**
 - **Patrimoine** : développement et restructuration de la place Notre-Dame à Montfort-le-Gesnois
 - **Équipements, infrastructures sportives et culturelles** : réhabilitation d'un gymnase et d'une salle polyvalente en pôle culturel et sportif à Savigné-L'Évêque.

Huit d'entre elles seront portées par la communauté de communes.

La convention pourra se voir abonder de nouvelles actions et/ou de nouveaux périmètres, par voie d'avenant, et au fur et à mesure de l'avancement de l'ORT. Les effets juridiques liés à la mise en place d'une ORT sont les suivants :

- Le renforcement de l'attractivité commerciale en centre-ville/centre-bourg : par la dispense d'autorisation d'exploitation commerciale dans les périmètres d'intervention et possibilité de suspension au cas par cas de projets commerciaux périphériques ;
- La réhabilitation de l'habitat : accès prioritaire aux aides de l'Agence nationale d'amélioration de l'habitat, éligibilité au dispositif Denormandie dans l'ancien ;
- Une meilleure maîtrise du foncier (droit de préemption urbain renforcé aux lots de copropriétés et immeubles, droit de préemption sur les locaux artisanaux et fonds de commerce dans les périmètres d'intervention) ;
- La facilitation de projets à travers des dispositifs expérimentaux tels que les permis d'innover ou bien encore des permis d'aménager multi-sites.

Les effets de ces nouveaux droits juridiques et fiscaux seront immédiats, à la signature de la convention et après communication.

Ceci étant exposé, et après en avoir délibéré, le conseil *communautaire* :

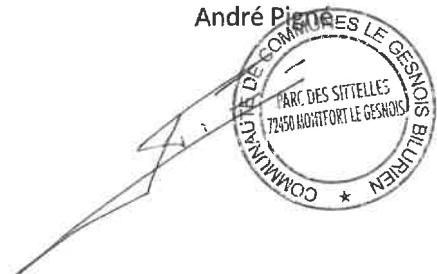
- **APPROUVE** la convention cadre Petites Villes de Demain valant Opération de Revitalisation de Territoire ci-annexée ;
- **AUTORISE** le Président à signer la convention cadre Petites Villes de Demain valant Opération de Revitalisation de Territoire avec la communauté de Communes le Gesnois Bilurien, les communes de Bouloire, Connerré, Montfort-le-Gesnois et Savigné-l'Évêque, ainsi que l'État, la Région Pays de la Loire, le Département de la Sarthe et le Pays du Mans.

Adopté à l'unanimité - 8 abstentions.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire,

Fait à Montfort-le-Gesnois, le 11 avril 2023,

Le Président,
André Pignatelli



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération, et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6 allée de l'Île Gloriette - 44 041 NANTES dans un délai de deux mois à compter de la présente date de publication.

La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Affichage :

du :

au :